

Publié le 11/09/2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Ouezy, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Christian CALLEJAS, Pascal LEROY, Maryvonne BAZIRET (suppléante de Céline FOUREZ), Jean-Christophe CARON, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Adrien LECERF (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUERIN), Michel LAINE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), David BOUDET (pouvoir à Guillaume LECOEUR), Emily ROMEIN, Céline FOUREZ, Patricia LECOMTE, Régis CROTEAU (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), Marie-Pierre JEANNE

Absents non-excusés : Richard MARTIN, Cédric GABRIEL, Yves LEBOURGEOIS

Secrétaire de séance : Christian CALLEJAS

Date de convocation :
21.08.2026
Date d'affichage
21.08.2026

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 34
Titulaires 32
Suppléants 2
Pouvoirs 5

Votants 39

Quorum 23

Délibération n° 2026/116

Objet : PERSONNEL - Délibération rectificative de la délibération n°2026/70 du 30 avril 2026 relative à la création de postes aux tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2026/70 du 30 avril 2026 portant création et suppression de postes aux tableaux des effectifs des emplois permanents et non permanents ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération précitée ;

Considérant que la mention relative à la suppression de sept postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe a été intégrée par erreur dans le dispositif de la délibération ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de rectifier cette erreur matérielle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

☞ Décide de retirer de la délibération n°2026/70 la mention suivante :

- « Suppression de 7 postes d'Adjoint administratif principal de 2ème classe ».

✎ Précise que cette rectification constitue une simple correction d'erreur matérielle sans incidence sur les autres dispositions de la délibération n°2026/70.

✎ Confirme l'ensemble des autres dispositions de la délibération n°2026/70, qui demeurent inchangées.

✎ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr